

## **SOMMAIRE**

Le moratoire	Le « moratoire » de 1982 sur la chasse commerciale à la baleine
Le plan de gestion révisé (RMS)	Vers un plan de gestion révisé, à partir de 1994
Le groupe d'experts rédacteurs	Le groupe d'experts rédacteurs créé en 2001
Les groupes de travail ad hoc	Les groupes de travail ad hoc chargés d'étudier la vérification des captures, les coûts et la conformité
La réunion de 2003	La réunion de la Commission et le groupe restreint de la présidence
La réunion de 2004	La réunion de la Commission et le groupe de travail sur le RMS
La réunion de 2005	La réunion de la Commission
La réunion sur le RMS en 2006	La réunion intersessionnelle du groupe de travail sur le RMS
La réunion de la Commission en 2006	La réunion de la Commission
La réunion de 2007	La réunion de la Commission

## **LE « MORATOIRE »**

En 1982, la CBI a décidé à la majorité d'instaurer une pause ou « moratoire » sur la chasse commerciale à la baleine, avec effet à compter de la saison côtière 1986 et de la saison pélagique 1985-86. Plusieurs facteurs ont motivé cette décision, notamment la difficulté à déterminer les limites de capture pour les espèces non protégées (en raison des incertitudes scientifiques affectant les informations nécessaires pour appliquer la procédure de gestion alors en place) et les divergences de vues sur l'acceptabilité de la chasse. Les termes de la décision instaurant le moratoire laissaient entendre que des connaissances scientifiques plus précises pourraient permettre à l'avenir de fixer des limites de capture non nulles pour certains stocks.

## **L'évaluation exhaustive et la procédure de gestion révisée (RMP)**

A la suite de la décision d'instaurer un moratoire, le comité scientifique de la CBI a engagé un état des lieux général des stocks de baleines (comprenant l'examen de la taille actuelle des stocks, des tendances récentes dans l'évolution des populations et de la productivité), "l'évaluation globale". Dès le début des travaux, le comité scientifique reconnaissait la nécessité de fixer des objectifs et des procédures de gestion en tirant les leçons des difficultés rencontrées précédemment, soulignant notamment le caractère limité des données à sa disposition et de celles qu'il était susceptible d'obtenir. Le comité a ainsi consacré plus de huit années à l'élaboration de la procédure de gestion révisée, méthode étayée par des données scientifiques permettant de fixer, pour certains stocks abondants (un stock est un groupe de cétacés de la même espèce vivant dans une zone donnée), des limites

de capture ne représentant aucun danger. (Cliquez ici pour des informations détaillées sur la RMP).

## **LE PLAN DE GESTION REVISE (RMS)**

Compte tenu des progrès scientifiques réalisés, reconnus par la Commission, certains pays ont fait pression en faveur d'une levée du moratoire pour certains stocks de petits rorquals. Toutefois, avant la mise en œuvre de la RMP et la levée du moratoire, la CBI est convenue de mettre en place un dispositif de contrôle et d'observation, afin de veiller au respect des limites de capture fixées. Cette combinaison d'éléments scientifiques et pratiques constitue le plan de gestion révisé (*Revised Management Scheme - RMS*).

### **Vers un plan de gestion révisé : 1994**

Le groupe de travail sur le RMS, créé en 1994, a été chargé des missions suivantes :

1. élaborer un système de contrôle et d'observation efficace ;
2. concevoir des dispositifs pour veiller à ce que le nombre total de captures au cours du temps respecte les limites fixées par le plan de gestion révisé ;
3. intégrer dans le règlement les prescriptions de la procédure de gestion révisée et tous les autres éléments du plan de gestion révisé.

### **Juillet 2000**

Les progrès accomplis sur cette question difficile ont été lents. En juillet 2000, la Commission baleinière internationale a adopté la résolution 2000-3, qui reconnaissait qu'il était important, pour l'avenir de la Commission, que le plan de gestion révisé soit rapidement achevé.

### **Monaco, février 2001**

La réunion des 6-8 février 2001 à Monaco a permis de progresser dans les domaines suivants :

1. la révision de la section du Règlement portant sur l'inspection et le contrôle ;
2. la rédaction d'un texte en vue d'intégrer la structure et les éléments du RMS, y compris la procédure de gestion révisée, dans le Règlement.

Les discussions ont porté sur la mise au point d'un système efficace de contrôle et d'observation. Les questions suivantes n'étaient toujours pas réglées :

1. le nombre d'observateurs internationaux requis ;
2. le type et le niveau de suivi des navires baleiniers requis ;
3. la fréquence des signalements des baleines pourchassées, atteintes et abattues (par exemple quotidiennement ou hebdomadairement) ;
4. la tenue et la disponibilité d'un registre des profils ADN de toutes les baleines abattues ;

5. les procédures de contrôle de l'origine des produits baleiniers disponibles sur le marché ;
6. le financement du plan.

## **LE GROUPE D'EXPERTS REDACTEURS**

### **2001-2002**

Le rapport de la réunion de Monaco a été discuté lors de la réunion annuelle de la Commission, qui s'est tenue à Londres en 2001. Si des progrès ont été effectués dans certains domaines, d'autres points n'ont pu faire l'objet d'un accord ; la Commission est convenue de former un groupe d'experts rédacteurs chargé d'élaborer une version consolidée de deux chapitres du Règlement, *Inspection et contrôle* et *Informations requises*.

### **Mai 2002**

La Commission a examiné les travaux du groupe d'experts rédacteurs et a décidé de tenir une réunion intersessionnelle des commissaires en octobre 2002 afin de rendre compte de ces travaux.

### **Octobre 2002**

Lors de sa 54<sup>ème</sup> réunion annuelle, la Commission baleinière internationale est convenue de convoquer une réunion extraordinaire des commissaires, afin d'examiner les questions à régler pour finaliser le plan de gestion révisé de la chasse commerciale et préciser les travaux à mener pour accélérer son achèvement. Cette réunion, présidée par Henrik Fischer (Danemark), vice-président de la Commission, s'est tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 15 au 17 octobre 2002. Elle a donné lieu à un échange de vues fructueux sur plusieurs questions délicates concernant l'achèvement du RMS, notamment les dispositifs de vérification des captures, les contrôles de conformité, les coûts, les restrictions géographiques, les données sur le bien-être animal et d'autres sujets connexes. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines où des divergences de fonds s'étaient exprimées par le passé. Afin de poursuivre ces progrès, un mécanisme a été mis en place, comprenant la création de trois groupes de travail ad hoc (sur les coûts, la vérification des captures et la conformité). Il a également été convenu d'organiser une deuxième réunion extraordinaire des commissaires avant la prochaine réunion annuelle de la Commission à Berlin en juin 2003.

## **LES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC**

### **Avril-mai 2003**

Les groupes de travail sur la vérification des captures et les coûts se sont réunis à Antigua du 28 au 30 avril et du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2003 respectivement.

Le groupe de travail sur la vérification des captures a suivi l'approche adoptée précédemment par le groupe d'experts rédacteurs du RMS pour identifier les points

nécessitant une vérification, les raisons de cette vérification et les moyens les plus efficaces de la mettre en œuvre (par exemple, registres ADN/prélèvements sur le marché, systèmes de documentation des captures, ou les deux), compte tenu des objectifs du RMS et de ses principes directeurs. Bien qu'aucune recommandation finale n'ait fait l'objet d'un consensus, des progrès considérables ont été effectués sur plusieurs sujets, et trois options pour la vérification des captures ont été proposées pour examen lors de la réunion des commissaires.

Les missions du groupe de travail sur les coûts étaient les suivantes :

1. identifier et estimer les coûts de composantes possibles d'un RMS ;
2. étudier la répartition des coûts entre les gouvernements contractants ;
3. proposer à la Commission une ou plusieurs options pour intégrer les coûts du RMS au système de contributions financières actuellement à l'étude.

Le groupe a recensé quatre principaux facteurs de coûts du RMS :

1. les inspecteurs nationaux ;
2. les observateurs internationaux ;
3. les systèmes de contrôle des navires ;
4. la vérification des captures.

Des estimations de coûts ont été effectuées pour chacun de ces éléments ; toutefois, en ce qui concerne la vérification des captures, seul le volet registres ADN/prélèvements sur le marché a pu faire l'objet d'estimations, puisque aucune proposition précise de système de documentation des captures n'avait été formulée. Le groupe a estimé qu'il avait obtenu tous les résultats possibles compte tenu des incertitudes existantes.

Le groupe de travail sur la conformité a commencé à travailler à distance, par courrier électronique, mais s'est toutefois réuni brièvement à Berlin. Il est parvenu à régler des questions qui n'avaient auparavant fait l'objet d'aucun accord, et a été en mesure de formuler des recommandations à l'intention de la réunion privée des commissaires.

## **LA REUNION DE LA COMMISSION DE 2003**

### **Juin 2003**

La deuxième réunion extraordinaire des commissaires s'est tenue les 12 et 13 juin 2003 à Berlin, de nouveau présidée par Henrik Fischer. Les rapports des trois groupes de travail ont été remis, ainsi que :

1. des informations de l'Atelier sur les méthodes d'abattage des baleines et les sujets connexes, concernant l'utilité des données proposées par le Royaume-Uni en matière d'évaluation des méthodes d'abattage des baleines ;
2. un rapport du comité scientifique portant notamment sur les conséquences pour la gestion en termes de risques et de rendement d'une restriction de la chasse à l'intérieur des zones économiques exclusives ou à 200 milles des côtes, question posée par la Commission en 2002.

Les commissaires se sont également penchés sur le contenu potentiel d'un RMS final. Si des progrès avaient été réalisés durant la période intersessionnelle, aucun consensus ne s'est dégagé sur le caractère suffisant ou non de ces avancées.

La Commission a décidé de créer un groupe intersessionnel de commissaires sous la direction de la nouvelle présidence (assurée par Henrik Fischer) afin d'examiner les moyens de faire progresser le RMS.

## **LE GROUPE RESTREINT DE LA PRESIDENCE**

Le groupe était constitué du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, des Pays-Bas et de la Suède. L'Irlande, invitée à l'origine, n'a pas pu y prendre part en raison de ses engagements liés à sa présidence de l'UE à partir de janvier 2004. Le groupe s'est réuni au bureau du secrétariat en décembre 2003, puis en mars 2004. À l'issue des discussions, le président a formulé ses propositions pour faire progresser le RMS, notamment concernant son contenu :

**Proposition d'éléments constitutifs du RMS** (les éléments suivis d'un astérisque nécessitent une modification du Règlement)

1. **Procédure de gestion révisée\*** : telle que convenue par le comité scientifique et approuvée par la Commission.
2. **approche progressive vers une reprise de la chasse commerciale\*** : pendant une période initiale (par exemple cinq ans après la levée du moratoire), la chasse commerciale ne serait autorisée que dans les eaux sous juridiction nationale.
3. **Plan national de contrôle et d'observation\*** : conformément aux propositions du groupe d'experts rédacteurs (de manière générale, des observateurs et des inspecteurs présents sur tous les navires lorsque cela est possible) avec VMS (*Vessel Monitoring System* – système de surveillance des navires) pour les navires de très petite taille effectuant des sorties de moins de 24 h, et un observateur par navire baleinier rattaché à une usine flottante.
4. **Vérification supplémentaire des captures pour lutter contre la chasse illicite, non déclarée et non réglementée et/ou les prises accessoires non déclarées (ET NON pour contrôler la commercialisation) :**
  - Registres ADN et prélèvements sur le marché au niveau national conformes à des normes agréées (avec contrôle externe) et procédure permettant la vérification des prélèvements par rapport aux registres\*.
  - Résolution demandant aux pays d'instituer une législation nationale interdisant l'importation de produits baleiniers issus de pays non membres de la CBI et de pays membres de la CBI qui ne pratiquent pas la chasse.
  - Présentation des documents nécessaires jusqu'au port d'entrée pour les importations provenant d'un pays membre de la CBI\*.
5. **Conformité\*** : Comité de contrôle de conformité aux prérogatives déterminées par le groupe d'experts rédacteurs du RMS et approuvées par la Commission, et intégration dans le Règlement du texte proposé à Berlin : « Le Comité de contrôle de conformité rend compte à la Commission des infractions et de leur gravité et conseille la Commission sur les mesures à prendre le cas échéant ».

6. **Mécanisme de répartition des coûts du RMS entre les gouvernements contractants\***. Le coût des activités nationales doit être à la charge des gouvernements nationaux concernés ; les coûts internationaux des mesures de transparence doivent être répartis dans le cadre du système global de contributions financières.
7. **Mesures en vue de la modification du paragraphe 10(e)\*** : Modification du paragraphe 10(e) afin qu'il devienne invalide à une date précisée tout en garantissant que les opérations de chasse soient menées dans le cadre du RMS (N.B. : les captures non nulles ne peuvent être fixées que pour des espèces/zones pour lesquelles le comité scientifique formule des recommandations conformément à la RMP, actuellement très peu nombreuses).
8. **Chasse dans le cadre de permis spéciaux** : reconnaître qu'il s'agit d'un droit souverain en vertu de la Convention, mais élaborer un code de conduite.
9. **Considérations sur le bien-être animal** :
  - Reconnaissance explicite de la question dans le Règlement\* : « la chasse à la baleine est menée de manière à ne pas infliger de souffrances inutiles aux baleines chassées et à ne pas mettre en danger les personnes et les biens. »
  - Résolution portant sur l'amélioration des techniques, la fourniture volontaire de données à des ateliers scientifiques organisés régulièrement et d'éventuels programmes de recherche menés conjointement.

Les propositions du président ont été transmises aux gouvernements contractants avant la 56<sup>ème</sup> réunion annuelle à Sorrento (Italie) en juillet 2004.

## REUNION DE LA COMMISSION DE 2004

La proposition de mesures incluses dans le RMS formulée par le président a été présentée et discutée à la réunion annuelle de 2004. Si certains gouvernements ont estimé qu'elle constituait un point de départ intéressant pour de futurs travaux, d'autres ont considéré qu'elle ne pouvait pas servir de base à un accord. Les préoccupations exprimées concernaient les points suivants de la proposition : (1) le lien entre l'adoption d'un RMS et la levée du moratoire sur la chasse commerciale ; (2) l'insuffisance des mesures proposées pour la vérification des captures, le bien-être animal, la conformité et la chasse sous permis spécial ; (3) la proposition de répartition des coûts entre les gouvernements contractants et (4) l'absence de réflexion sur les sanctuaires. Pour connaître le détail des propositions du président et des discussions de la Commission, consultez le rapport de la présidence sur la 56<sup>ème</sup> réunion annuelle.

À l'issue de longues discussions, la Commission a adopté par consensus la résolution 2004-6 sur l'achèvement du Plan de gestion révisé. Cette résolution relançait de manière formelle le groupe de travail sur le RMS (qui s'était réuni pour la dernière fois lors de la 54<sup>ème</sup> réunion annuelle, à Shimonoseki au Japon en 2002), en lui attribuant le mandat suivant :

1. Terminer les travaux sur les mesures constituant le RMS, dans l'objectif de disposer d'un texte finalisé sur le RMS pouvant faire l'objet d'un examen et d'une adoption éventuelle lors de la 57<sup>ème</sup> réunion de la CBI et/ou répertorier les mesures ou questions techniques en suspens.
2. Tenir compte des commentaires formulés par les délégués lors de la 56<sup>ème</sup> réunion ainsi que de leurs propositions écrites.

3. Dispenser des conseils au groupe de travail restreint en charge de la rédaction (créé dans le cadre du groupe de travail sur le RMS) et examiner ses travaux.

La résolution 2004-6 prévoyait deux réunions du groupe de travail sur le RMS et du groupe de travail restreint sur la rédaction, lors de la période intersessionnelle entre la 56<sup>ème</sup> et la 57<sup>ème</sup> réunion de la CBI, suivies d'une troisième réunion du groupe de travail sur le RMS prévue au cours de la 57<sup>ème</sup> réunion de la CBI.

## 2004-2005 : LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RMS

La première réunion du groupe de travail sur le RMS s'est tenue à l'hôtel Strand, à Borgholm (Suède), du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2004. Elle a été immédiatement suivie d'une réunion de deux jours du groupe de travail restreint sur la rédaction. La deuxième réunion du groupe de travail sur le RMS s'est déroulée à Copenhague du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005. Elle a été de nouveau suivie d'une réunion de deux jours du groupe de travail restreint.

Les rapports des réunions peuvent être téléchargés ci-dessous. Les documents préparés en vue des réunions et énumérés dans les rapports sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.

Titre	Nom du fichier	Taille (ko)
Rapport du président des réunions du groupe de travail sur le RMS	RMS3.pdf	883
Annexe II.D Rapport du groupe d'experts sur le système de surveillance des navires (VMS)	AnnexII.D	199
Annexe II.E Rapport du groupe d'experts sur le registre ADN/Approche en matière de prélèvements sur le marché	AnnexII.E	283
Annexe II.F. Présentation du système de documentation des captures et de codes barres / étiquettes	AnnexII.F	27
Annexe II.G Formulaires pour la documentation des captures proposés par le président lors de la 56 <sup>ème</sup> réunion de la CBI, doc. 26.	AnnexII.G	112
Annexe II. H Remarques préliminaires sur un Code de conduite de la chasse scientifique dans le cadre de la proposition du président	AnnexII.H	58
Annexe II.I Groupe d'experts sur le bien-être animal, rapport du président par intérim ; Annexe II.J Projet de résolution sur la proposition du président concernant le bien-être animal	AnnexesII.I-J	435
Rapport du président des réunions du groupe de travail	RMS4.pdf	801

## LA REUNION DE LA COMMISSION DE 2005

Le groupe de travail sur le RMS s'est également réuni au cours de la 57<sup>ème</sup> réunion annuelle de la CBI afin d'examiner et de commenter les rapports des réunions intersessionnelles, de dresser le bilan des avancées sur les questions techniques et d'évaluer les progrès concernant la résolution 2004-6. Sur ce dernier sujet, le président a conclu que le groupe de travail n'était pas en mesure de proposer un « texte finalisé sur le RMS pouvant faire l'objet d'un examen et d'une éventuelle adoption » lors de la session plénière. Le groupe de travail est donc convenu de renvoyer à la réunion plénière ses discussions sur les actions et les questions techniques en suspens. Cliquez ici pour consulter le rapport de la réunion du groupe de travail sur le RMS.

Au sein de la Commission, les avis divergeaient toujours sur les éléments devant être inclus dans le RMS et sur la question de savoir si l'adoption d'un RMS devait être liée de quelque manière que ce soit à la levée du moratoire sur la chasse commerciale. Le Japon a proposé un amendement au Règlement qui, entre autres, aurait levé le moratoire. Cette proposition n'a pas recueilli la majorité des trois quarts nécessaire à son adoption (23 voix pour, 29 contre et 5 abstentions).

Les discussions ont ensuite porté sur la poursuite des travaux pour élaborer un RMS. Deux voies possibles ont été proposées dans des projets de résolutions. La première, présentée par le Danemark et la République de Corée, a recueilli 2 voix pour, 26 contre et 27 abstentions, et a donc été rejetée. La seconde, proposée par l'Allemagne, l'Irlande et l'Afrique du Sud a recueilli 25 voix favorables, 3 contre et 28 abstentions, et a donc été adoptée. Par la résolution 2005-4, la Commission :

« CONVIENT de tenir une réunion intersessionnelle pour faire progresser les travaux du groupe de travail sur le plan de gestion révisé (RMS) et du groupe restreint en charge de la rédaction créé par la résolution 2004-6, en mettant l'accent sur toute question en suspens et en prenant pour point de départ le rapport du groupe à la Commission (CBI/57/RMS 3).

CONVIENT de tenir une réunion du groupe de travail sur le RMS en lien avec la 58<sup>ème</sup> réunion de la CBI afin de débattre des questions à régler avant d'envisager l'adoption du RMS.

CONVIENT d'examiner, le cas échéant, les voies ministérielles, diplomatiques ou d'autres possibilités de haut niveau pour régler ces questions entre les gouvernements contractants parties à la Convention. »

La Commission a également adopté le mandat d'un groupe de travail sur la conformité : (1) étudier les moyens de renforcer le respect des règles en analysant l'éventail des mesures juridiques, techniques et administratives auxquelles peut recourir la Commission et qui soient conformes à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, et (2) examiner les mécanismes possibles permettant de contrôler le respect des règles par les gouvernements contractants, et éventuellement d'agir en cas d'infraction, dans le

respect de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine et du droit international.

La réunion intersessionnelle du groupe de travail sur le RMS s'est tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 28 février au 2 mars 2006.

## **LA REUNION INTERSESSIONNELLE DE 2006 DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RMS**

La réunion, qui s'est tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 28 février au 2 mars 2006, visait à traiter les questions énumérées dans la résolution 2005-4 et à faire le bilan des progrès réalisés en matière de conformité (voir ci-dessus).

Elle a permis un échange de vues intéressant sur plusieurs questions difficiles relatives à l'achèvement du RMS. Les travaux intersessionnels ont abouti à des avancées dans certains domaines : (2) poursuite de l'élaboration d'un projet de code de conduite sur la chasse à la baleine sous permis spécial et (2) conformité. La réunion a également permis de mieux comprendre les points de vue de différents gouvernements. En revanche, les participants ne sont pas parvenus à un consensus sur l'opportunité d'organiser une réunion de haut niveau.

Compte tenu de la nature des débats, le groupe de travail sur le RMS est convenu qu'il fallait provisoirement reporter la poursuite des travaux collectifs, mais que des gouvernements individuels ou groupes de gouvernements étaient libres de travailler ensemble s'ils le souhaitaient.

## **LA REUNION DE LA COMMISSION DE 2006**

Le groupe de travail sur le RMS s'est réuni au cours de la 58<sup>ème</sup> réunion de la CBI, afin :

1. de passer en revue les travaux intersessionnels agréés sur le projet de code de conduite et sur la conformité, et de déterminer si de nouveaux progrès peuvent être réalisés dans ces domaines, et dans l'affirmative, de quelle manière ;
2. d'envisager toute autre activité intersessionnelle éventuelle ;
3. de déterminer ce qui pourrait être effectué pour faire avancer le RMS ou conclure que les discussions restent dans une impasse ; et
4. de formuler des recommandations à l'intention de la Commission en tant que de besoin.

En ce qui concerne le code de conduite sur la chasse scientifique, certains pays ont de nouveau souligné que ce code était une composante essentielle du processus de RMS et devait être juridiquement contraignant. Certains pays ont jugé qu'il était prématuré d'examiner la question du code de conduite avant que le comité scientifique n'ait achevé ses discussions sur les possibilités d'améliorer ses procédures d'examen des propositions de permis spéciaux et de leurs résultats. Parmi ces pays, certains ont également réaffirmé qu'ils refusaient le principe d'un code de conduite et que la seule approche acceptable consistait à modifier la

Convention et à supprimer progressivement les captures sous permis spécial. En ce qui concerne la conformité, le groupe de travail sur le RMS a pris note de l'existence d'un rapport sur les options en termes de mécanismes relatifs à la conformité, y compris sur la mise en application, dans le cadre du RMS, mais ce document n'a pas fait l'objet de discussions.

Le groupe de travail sur le RMS n'a pas été en mesure de recommander de nouveaux travaux collectifs en vue de l'élaboration d'un RMS et a confirmé que les discussions restaient dans l'impasse. La Commission a pris note du rapport du groupe de travail et n'a pas déterminé d'autres activités formelles sur le RMS pour l'année à venir.

## **REUNION DE LA COMMISSION DE 2007**

À la réunion de l'an dernier, la Commission a reconnu que les discussions en son sein concernant le RMS étaient dans l'impasse, et n'a pas décidé d'entreprendre de nouvelles activités avant la 59<sup>ème</sup> réunion. Toutefois, il a été noté que des gouvernements individuels ou groupes de gouvernements pouvaient poursuivre les travaux sur le RMS pendant la période intersessionnelle. Ce point a été retenu dans l'ordre du jour à Anchofrage afin de donner aux gouvernements l'occasion de rendre compte d'éventuelles activités intersessionnelles et/ou de proposer de nouveaux travaux. Aucun rapport n'a été reçu ni aucun nouveau travail effectué.